# République française

AGEDI Dépôt Sous Préfecture de Narbonne

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/02/2025
011-211101720-20250227-DE 2025 978-DE

#### DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

#### Séance du jeudi 27 février 2025

Membres en exercice

Date de la convocation: 21/02/2025

:15

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée,

Présents: 12

s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.

Votants: 15

<u>Présents</u>: Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Michel LOPEZ, Christine

MOREL, Alda PENELA, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude

Secrétaire de séance:

**SANTORO** 

Edith ESCOURROU

Représentés: Martial BESSIEUX, Anthony LOPEZ, Alexandre

**PACHOUTINSKY** 

**Excusés:** 

**Absents:** 

## Objet: M57 Affectation du résultat de fonctionnement - DE\_2025\_978

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Béatrice BORT,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

- constatant que le CFU fait apparaître un :

### excédent de 326 672.67 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	244 527.33 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	82 145.34 €
Résultat de clôture au 31/12/2024	326 672.67 €
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	326 672.67 €
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	

Solde disponible affecté comme suit:

- \* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)
- \* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur lg 002)

326 672.67 €

# **B.DEFICIT AU 31/12/2024**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé du maire, APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement pour le budget principal M57.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,

Madame le maire, Béatrice BORT